

DECRET N° 87-401 du 3 Décembre 1987

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,
Ministre de la Culture, de la Jeunesse
et des Sports, de l'intérim du Camarade
Ali HOUDOU, Ministre de l'Informations
et des Communications pour compter du
1er Décembre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

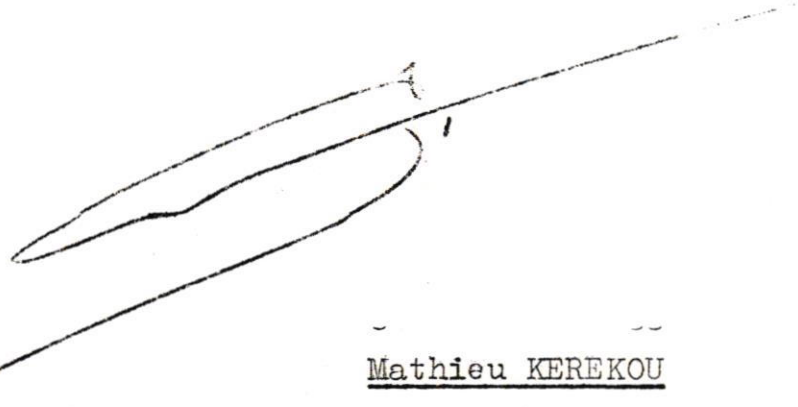
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 1er Décembre 1987, le Camarade
Ousmane BATOKO, Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé
de l'intérim du Ministre de l'Information et des Communications
en l'absence du Camarade Ali HOUDOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 3 Décembre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

A ---
Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 4 PPC 2 CPC 6 MIC-MCJS 6
AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INDAE 6 IGE 4 DCCT-DSDV-ONEPI-GCONB 4
BN-FASJEP-UNB-DI-4. PREFETS 6 JORPB 1.-